



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Service Grands Travaux
Neufs et Ouvrages d'Arts

Reprise du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises, coordonnateur sécurité) s'est mis d'accord sur une reprise du chantier, conformément au guide de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) sorti le 2 avril dernier et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre une reprise de l'activité sur le site concerné.

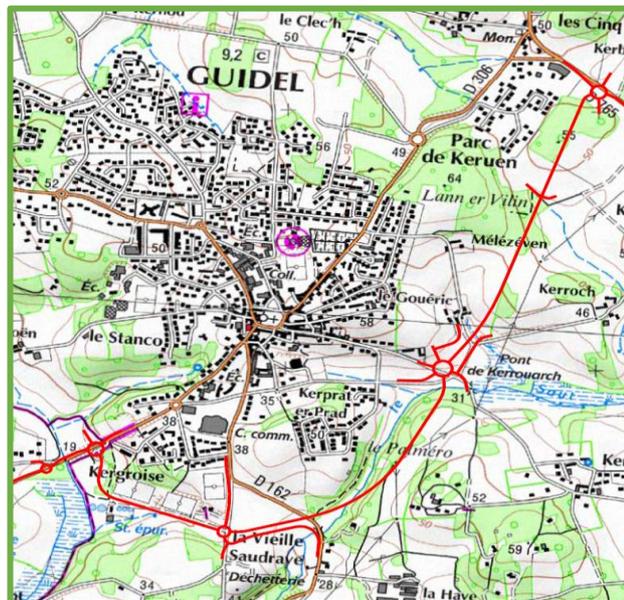
Objet de l'opération

Dans le cadre de la modernisation du réseau routier, le département du Morbihan a décidé de créer une voie de contournement pour supprimer le point noir de la circulation que constitue la traversée du centre de Guidel. Cette voie d'évitement située à l'est permettra de reporter le trafic de transit hors agglomération.

Les principaux objectifs sont :

- Améliorer les conditions de circulation offertes aux usagers,
- Faciliter l'accès aux plages,
- Soulager la voirie urbaine (assurer la sécurité routière et réduire les nuisances),
- Offrir une alternative en termes de déplacements doux.

Plan de situation



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les
chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

Information et restrictions de la circulation

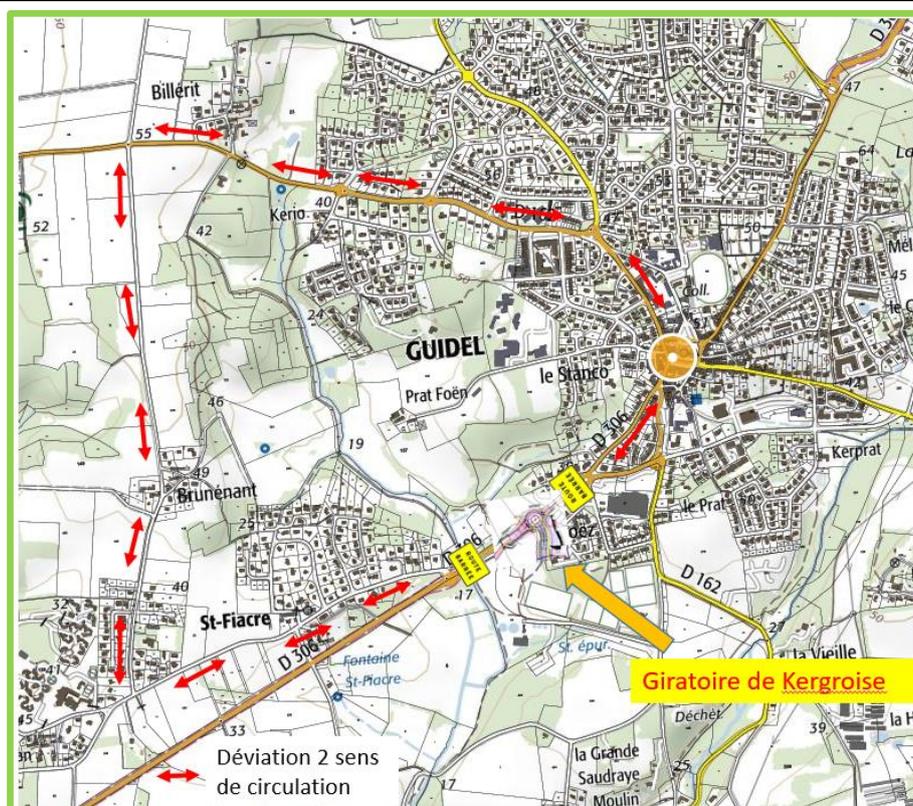
1- Giratoire de Kergroise

Pour permettre la réalisation de la couche de roulement sur le giratoire de Kergroise, la RD306 sera barrée et déviée dans les 2 sens de circulation par la RD162, la VC de Brunémant et la Rue de Scubidant, comme sur le plan ci-dessous **la nuit du 27 au 28 mai 2020** sauf conditions météo défavorables auquel cas les travaux seraient reportés à la nuit suivante

- ✓ L'arrêté de circulation nécessaire sera pris par la mairie de GUIDEL
- ✓ La mise en place des panneaux d'informations ainsi que le balisage de la déviation seront assurés par les services techniques départementaux (DRA/ATDSO/SERD Caudan

Plan de situation des déviations

P.S : Les dates sont communiquées sous réserve d'intempéries ou d'incident de chantier.



Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'Aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur) : 02 97 54 83 60 - email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.